

Namur, le 11/10/2019

Objet : seconde session et remédiation

Chers Parents,

Comme mentionné dans notre règlement des études, notre Ecole a fait le choix de ne plus organiser de seconde session et, ce, depuis un an. Les raisons de cet abandon trouvent leur justification dans la difficulté à intégrer la matière d'une année, seul, sur la période des vacances et l'inégalité des moyens d'aide mis à disposition.

Suite à ce choix, Nous avons voulu changer notre approche auprès de nos élèves par un investissement plus accentué sur la détection des difficultés, la remédiation, les outils pour pallier les difficultés.

Pour ce faire, nous avons mis en place différentes stratégies qui interviendront tout au long de l'année.

1. Remédiation hebdomadaire

Elle concerne :

Mathématiques Mme Préaux H. Vendredi Local A009	Français Mme Avenière A. Lundi Local D210	Langues modernes Mme Oger S. Vendredi Local A010	Méthodologie de travail Jeudi Local C102
--	---	--	---

Les modalités d'accès sont :

Les élèves qui se présentent à la remédiation suite à un manque d'étude, après un absentéisme ne seront pas acceptés.

Le diagnostic précis du problème doit être dégagé avec le professeur titulaire du cours.

L'aide ponctuelle de la remédiation ne concerne pas un pan du cours trop volumineux mais bien un objectif précis face à une incompréhension.

Le nombre d'élèves est limité à 5 par remédiation.

Un tableau d'inscription sera affiché chaque lundi en face du A012 près de la Grande Salle. Les élèves auront la possibilité de s'y inscrire jusqu'au jeudi 13h00 et, ce, pour les 2 semaines suivantes. Pour éviter le siège des mêmes étudiants aux remédiations, ils ne pourront s'y inscrire que 2 fois par mois pour chaque cours. Lorsqu'ils s'inscrivent, ils doivent indiquer quel est l'objet de leur(s) difficulté(s).

L'Etudiant doit être en possession du matériel requis afin de mener à bien la remédiation (Cours, notes personnelles et matériel didactique).

2. Deux Journées Remédiations par degré sur l'année scolaire

Le 21 novembre 2019 et le lundi 25 mai 2020 pour le 2^{ème} degré.

Le 22 novembre 2019 et le mardi 26 mai 2020 pour le 3^{ème} degré.

3. Session de Noël, Correction et seconde chance

Remédiation correction des examens les 18 et 19 décembre 2019 pour les élèves ayant raté certaines matières.

Célébration de Noël, remise des bulletins et réunion de parents sur RDV de 11h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 le 20 décembre 2019.

Possibilité de représenter au maximum 2 matières ratées lors de la session de Noël. Ces 2 matières sont déterminées par le Conseil de classe.

Cette seconde session se déroulera du 13 au 17 janvier 2020.

4. Aménagements raisonnables

Grâce à l'attestation reçue du professionnel de santé en matière d'aménagements requis, les enseignants adapteront les outils d'apprentissage et les évaluations au profil de l'élève en fonction des possibilités matérielles de l'école.

Grâce aux alternatives que nous mettons en place, nous estimons que l'élève bénéficie d'un bagage plus efficace pour mener à bien la session d'examen de juin.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez en nous confiant vos enfants et espérons répondre à vos attentes.

S.Satin
Directrice

E.Haudez
Directeur-Adjoint

✂.....

Je, soussigné,.....parents de.....

certifie avoir pris connaissance du document explicatif sur les remédiations (à rendre pour le 04/11 à l'éducatrice de niveau).

Signature